

Port du masque : les entreprises attendent encore les modalités d'application

Un protocole sanitaire adapté aux contraintes de certaines activités doit être détaillé

On repart au travail : sans détailler les modalités de l'obligation du port du masque en entreprise, le premier ministre, Jean Castex, a rappelé, au cours d'une interview sur France Inter mercredi 26 août, que la priorité était désormais à la reprise de l'activité économique. Et que donc, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, le masque serait désormais de rigueur pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas faire du télétravail. Comme l'avait annoncé la semaine dernière la ministre du travail, Elisabeth Borne, le masque s'imposera donc à compter du 1^{er} septembre dans les espaces professionnels, les open spaces, ateliers ou parties communes – la seule exception admise étant les bureaux individuels.

Pour répondre aux situations particulières que n'ont pas manqué de soulever les chefs d'entreprise depuis cette annonce, le premier ministre a confirmé que des discussions avec les partenaires sociaux et le Haut Conseil de la santé publique étaient en cours. Elles devraient aboutir « en fin de semaine » et permettre d'élaborer un protocole sanitaire adapté aux contraintes spécifiques de certaines activités ou lieux de travail,

comme les chantiers ou les salles de sport, par exemple. Le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, lui aussi invité mercredi matin sur France Inter, a, pour sa part, évoqué le cas « d'un garage automobile, qui fait 400 mètres carrés, qui est clos, et qui a trois mécanos qui réparent des voitures à dix mètres l'un de l'autre. Est-ce qu'on doit mettre le masque systématiquement ? Je ne suis pas sûr », a-t-il dit, appelant le Haut Conseil de la santé publique « à faire preuve de souplesse ». « Les entreprises ont fait le job, elles ont investi, elles ont payé les masques, les Plexiglas depuis le début », a-t-il rappelé.

« Éviter un reconfinement »

Cette nouvelle obligation est plutôt bien accueillie par les chefs d'entreprise et les organisations professionnelles. « Le vrai sujet, ce n'est pas les masques : c'est d'éviter un reconfinement », souligne ainsi Philippe d'Ornano, coprésident du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) et PDG de Sisle. Cyrille de Montgolfier, directeur général France de Gras Savoye WTW, estime pour sa part que « le port du masque obligatoire est une mesure totalement compréhensible, car ce qui doit nous guider, c'est la bonne santé

des collaborateurs ». « Aujourd'hui, ce n'est plus un sujet, c'est pour ainsi dire entré dans les mœurs, je ne pense pas que cela [le port du masque] pose problème », ajoute Christian Jeanneau, senior vice-président d'Assystem, qui compte 3 000 salariés en France. D'ailleurs, nous avons d'ores et déjà acheté un stock qui nous permet de tenir plus de dix semaines ».

Certains lieux ou situations de travail, toutefois, se prêtent difficilement au port permanent du masque : c'est le cas, par exemple, des chantiers, des lieux de restauration, des studios d'enregistrement ou de télévision... « Les règles applicables doivent être claires, simples et préciser de manière explicite et sans ambiguïté les indispensables dérogations tenant compte de la réalité et de la diver-

sité des situations professionnelles », avait d'ailleurs réagi la Confédération des PME (CPME) après les annonces d'Elisabeth Borne la semaine dernière.

S'ils ne contestent pas la nécessité de cette mesure sanitaire, les patrons soulignent les coûts qu'elle va occasionner. « Il y a un risque de perte de productivité important dans des activités comme la production ou la logistique », rappelle Frédéric Coirier, coprésident du METI et président du groupe Poujoulat. Le port du masque impose aux salariés des pauses plus fréquentes et plus longues, dit-il, surtout par forte chaleur. **En outre, l'achat des masques lui-même représente une charge financière non négligeable. « L'Etat doit prendre ses responsabilités et financer l'achat de masques pour les entreprises qui sont aujourd'hui dans l'incapacité d'ajouter ce coût supplémentaire à leurs dettes, martèle Marc Sanchez, président du Syndicat des indépendants (SDI). Si la facture doit peser sur les TPE, le plan de relance qui sera annoncé à la fin du mois d'août doit intégrer cette nouvelle contrainte et soutenir d'autant plus les trésoreries. »** Une éventualité qui n'est clairement pas à l'ordre du jour. ■

BÉATRICE MADELINE

S'ils ne contestent pas la mesure, les patrons soulignent les coûts qu'elle va occasionner